



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

**Plan d'action
du Conseil des arts et des lettres du Québec
à l'égard des personnes handicapées
2023-2024**

Approuvé par le conseil d'administration le 12 juin 2023

RÉS. CA2324A010

1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec a l'intention de favoriser l'intégration et d'accroître la participation des personnes handicapées aux activités liées à sa mission, autant comme prestataire de services publics que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagés à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation de tous les artistes et artisans du milieu culturel à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.

Ce nouveau plan s'appuie sur les travaux du comité interne à l'égard des personnes handicapées, nourri par les interactions constantes avec des partenaires, les discussions avec les artistes handicapés lors de la présentation de nos programmes, ainsi que par la participation des employés du CALQ à des activités en lien avec le sujet. Par ailleurs, il s'inscrit dans la volonté du Conseil de contribuer au développement équitable et durable des arts, objectif enchâssé dans sa mission.

Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Adopté le 12 juin 2023, ce plan aura comme date d'échéance le 31 mars 2024.

2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève de la du ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 80 employés et employées, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivains et écrivaines ainsi qu'aux organismes artistiques et littéraires québécois à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

Mission

Le Conseil des arts et des lettres du Québec investit dans l'imaginaire et célèbre les succès de ceux et celles qui créent des œuvres marquantes, qui forgent notre identité culturelle et la font rayonner.

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion au Québec, au Canada et à l'étranger.

Le Conseil appuie financièrement plus de 1500 artistes et 800 organismes artistiques à but non lucratif, contribuant ainsi à l'expression d'une culture vivante et accessible partout au Québec. Il encourage des œuvres artistiques et littéraires phares qui inspirent la fierté des citoyens et citoyennes, nourrissent notre culture et surtout, l'imprègnent au-delà du temps.

Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le Conseil s'adressent aux artistes professionnels (incluant les écrivains et écrivaines ainsi que les architectes), aux commissaires indépendants, aux organismes culturels à but non lucratif, aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène (danse, théâtre, musique, chanson et cirque) ;
- arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo) ;
- arts multidisciplinaires ;

- arts visuels ;
- littérature, bande dessinée et conte ;
- métiers d'art ;
- recherche architecturale.

Services

Le Conseil offre un soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :

- programmes de subventions aux organismes culturels sans but lucratif ;
- programme de bourses aux artistes professionnels ;
- reconnaissance de l'excellence par la remise de prix et de distinctions honorifiques.

3. L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créatrices et créateurs et des travailleuses et travailleurs handicapés dans le milieu culturel afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise. En vertu de l'article 10 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et de la politique sur [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées](#), le Conseil est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public.

4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des directions suivantes : la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI), la Direction du soutien aux organismes de création

et de production (DOCP), la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR) et la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL). Le groupe s'est vu confier les responsabilités de proposer des mesures en lien avec les activités de leurs directions et de veiller à leur mise en œuvre.

5. Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants et représentantes

Le Conseil a organisé au courant de l'année quatre séances de présentation du programme de bourses à l'intention des artistes handicapés. Chaque rencontre s'est conclue par une période de questions et de discussions. Ces échanges ont guidé le groupe de travail dans l'élaboration du présent plan.

6. Réalisations passées

Le Conseil déploie chaque année de nouvelles mesures et actions afin de rendre ses activités et programmes plus inclusifs et accessibles autant pour ses clientèles que pour son personnel.

Ainsi, des vidéos explicatives sur sa mission et ses programmes présentés entièrement en langue québécoise des signes (LSQ) et en American Sign Language (ASL) ont été réalisées et diffusées. Souhaitant encourager les artistes handicapés à présenter des demandes de bourse, un programme d'aide à la rédaction des demandes a été créé et sera lancé sous peu. Par ailleurs, l'équipe du Conseil poursuit ses efforts afin de favoriser la participation des personnes handicapées aux processus décisionnels par le biais des comités et jurys, notamment en offrant des accommodements aux personnes qui en ont besoin.

Des efforts importants de sensibilisation sur les réalités des personnes handicapées ont aussi été déployés par l'équipe du Conseil à travers diverses formations, présentations et communications internes. Plusieurs chargés et chargées de programme ont d'ailleurs assisté à une formation sur la signécologie à l'automne 2022.

7. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

Grâce à la participation de l'ensemble de son personnel, le Conseil a réalisé une grande partie des objectifs fixés en 2022-2023. En effet, 88 % (30/34) des mesures ayant pour échéance mars 2023 ont été réalisées. La mise en œuvre du plan a été facilitée par la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) qui a fourni des avis éclairés tout au long de l'exercice. Le tableau suivant présente les résultats obtenus par le Conseil pour ses mesures prévues en 2022-2023.

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL	
Obstacle 1	Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache
Objectif 1.1	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées
Mesure 1.1.1	Analyse des demandes d'organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les subventions en conséquence
Indicateurs 1.1.1.1 & 1.1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités • Fonds supplémentaires alloués en lien avec les besoins spéciaux
Résultat/ État de réalisation	Cinquante-six (56) demandes de bourses et subventions ont été traitées et des fonds supplémentaires de 60 848 \$ ont été alloués à des demandes en lien avec des besoins spéciaux.
Suite à donner	Poursuivre l'action

Mesure 1.1.2	Formation pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes
Indicateur 1.1.2.1	Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation
Résultat/ État de réalisation	Six (6) chargés de programme ont assisté à une formation sur la signécologie les 14 et 28 octobre 2022.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.3	Diffusion à l'interne du guide de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées
Indicateur 1.1.3.1	Date de la diffusion du guide
Résultat/ État de réalisation	L'autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ a été diffusée le 3 mai 2022 dans le bulletin interne destiné au personnel du Conseil.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.4	Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses tenues en mode présentiel ou virtuel (en direct ou en différé). S'il s'agit de présentations physiques, veiller à ce que les lieux soient accessibles et offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire.
Indicateurs 1.1.4.1, 1.1.4.2 & 1.1.4.3	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures d'accommodement • Nombre d'associations et de relayeur(-euse)s spécialisé(e)s approché(e)s pour faire la promotion des présentations

Résultat/ État de réalisation	<p>Les chargé(e)s de programmes de la DACAR ont tenu quarante-neuf (49) présentations du <i>Programme général de bourses</i> sur tout le territoire québécois, dont quatre (4) présentées en partenariat avec des regroupements d'artistes handicapé(e)s. Bien que le service de traduction LSQ ait été offert sur demande, les seules présentations ayant impliqué des interprètes ont été celles prévues pour cette clientèle spécifique. Les chargé(e)s de programmes n'ont reçu aucune autre requête en ce sens.</p> <p>Cinq (5) relayeur(-euse)s ont été approché(e)s pour faire la promotion des présentations du nouveau <i>Programme général de bourses</i>.</p>
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.5	Ajout de l'information sur le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées lors des présentations des programmes de subventions aux organismes
Indicateur 1.1.5.1	Nombre de présentations effectuées
Résultat/ État de réalisation	Une présentation a été donnée le 22 septembre 2022.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.6	Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations
Indicateur 1.1.6.1	Intégration d'une mention dans la lettre d'entente
Résultat/ État de réalisation	Aucune mention, cible non atteinte. La question de l'accessibilité a toutefois été discutée dans les négociations lors de la création et le renouvellement de résidences.
Suite à donner	Reprendre l'action lors des prochaines discussions

Mesure 1.1.7	Nouvelle fiche sur l'accessibilité à la signature d'une nouvelle résidence
Indicateur 1.1.7.1	Nombre de nouvelles fiches
Résultat/ État de réalisation	Aucune nouvelle fiche. Cette mesure ne s'applique plus.
Suite à donner	Les fiches ne seront plus réalisées, et l'information sera dorénavant concentrée sur le site internet du Conseil.
Mesure 1.1.8	Dans les appels à projets, insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées
Indicateur 1.1.8.1	Nombre de mentions dans les communications (prix ou appels à projets)
Résultat/ État de réalisation	Le paragraphe sur l'inclusion mentionnant les personnes handicapées a été ajouté dans dix-neuf (19) appels à projets tout au long de l'exercice.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.9	Développer un service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse
Indicateur 1.1.9.1	Date d'ajout et libellé de la mesure
Résultat/ État de réalisation	Approuvée par le conseil d'administration le 6 février 2023. Libellé de la mesure : <i>Programme d'aide aux personnes handicapées pour la présentation d'une candidature ou d'une demande de bourse.</i>

Suite à donner	Assurer la mise en œuvre de cette mesure
Objectif 1.2	Informar les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil
Mesure 1.2.1	Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins
Indicateur 1.2.1.1	Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Une trentaine de communications (29) ont été réalisées sur les plateformes du Conseil pour faire la promotion de créations mettant en valeur des personnes handicapées.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.2.2	Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s en situation de handicap à de nouveaux(-elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s
Indicateur 1.2.2.1	Dates des campagnes de promotion
Résultat/ État de réalisation	Une vingtaine (21) de publications ont été faites durant l'année pour rappeler l'existence de l'aide spéciale visant à couvrir une partie des dépenses de réalisation d'un projet pour des besoins supplémentaires liés au handicap d'un(e) boursier(-ière) ou d'un(e) de ses collaborateur(-trice)s. Plusieurs relayeur(-euse)s ont été mentionné(e)s dans une campagne de promotion visant également à faire la promotion des séances d'information organisées en partenariat avec des regroupements d'artistes handicapé(e)s en octobre et novembre 2022 ainsi qu'en janvier 2023.
Suite à donner	Poursuivre l'action

Mesure 1.2.3	Présentation du programme de bourse en partenariat avec des regroupements d'artistes handicapé(e)s
Indicateur 1.2.3.1	Dates des présentations
Résultat/ État de réalisation	Les présentations organisées en partenariat avec SPiLL PROpagation et Visions sur l'art Québec ont eu lieu les 2 et 3 novembre 2022 ainsi que les 25 et 26 janvier 2023.
Suite à donner	Chercher de nouveaux partenaires
Mesure 1.2.4	Envoi d'une infolettre ciblée afin d'informer les artistes handicapés et organismes œuvrant auprès d'eux des services du CALQ leur étant offert
Indicateur 1.2.4.1	Dates d'envoi de l'infolettre
Résultat/ État de réalisation	L'infolettre n'a pas été réalisée.
Suite à donner	Envoyer l'infolettre dès le lancement de la nouvelle mesure d'aide à la rédaction des demandes.
Mesure 1.2.5	Réalisation d'une campagne publicitaire
Indicateur 1.2.5.1	Dates et détails de la campagne
Résultat/ État de réalisation	Une campagne a été réalisée en partenariat avec la Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle. Le lancement de la campagne est prévu le 30 mai 2023.

Suite à donner	Faire la promotion de la campagne
Obstacle 2	Difficulté d'accès à l'offre culturelle
Objectif 2.1	Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle
Mesure 2.1.1	Réaliser un projet-pilote afin de financer des initiatives d'organismes favorisant l'accessibilité des personnes handicapées
Indicateur 2.1.1.1	Nombre de projets soutenus
Résultat/ État de réalisation	Le projet-pilote est en cours de développement. Un partenaire a été sélectionné. D'autres initiatives en diffusion favorisant l'accessibilité des spectateurs handicapés ont été soutenues.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 3	Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec
Objectif 3.1	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences
Mesure 3.1.1	Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité physique des résidences
Indicateur 3.1.1.1	Taux de réponse au questionnaire

Résultat/ État de réalisation	Le taux de réponse est de 39 %.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Objectif 3.2	Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication
Mesure 3.2.1	Mise à jour des fiches résidences et des pages Web
Indicateurs 3.2.1.1 & 3.2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fiches mises à jour • Nombre de pages Web mises à jour
Résultat/ État de réalisation	Le Conseil a décidé de mettre sur pause la mise à jour des fiches de résidence. La cible n'a pu donc être atteinte.
Suite à donner	Mettre à jour les pages web des résidences.
Obstacle 4	Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil
Objectif 4.1	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus d'évaluation du Conseil
Mesure 4.1.1	Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus d'évaluation du Conseil
Indicateur 4.1.1.1	Nombre de mesures d'accommodement mises en place

Résultat/ État de réalisation	Six (6) personnes handicapées ont participé à un jury ou un comité lors de l'exercice 2022-2023, mais aucune mesure d'accommodement n'a été nécessaire.
Suite à donner	Poursuivre l'action

EMPLOYÉ(E)S

Obstacle 5	Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées
Objectif 5.1	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur
Mesures 5.1.1 & 5.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des offres d'emploi sur des sites spécialisés • Utilisation des relayeur(-euse)s d'information
Indicateurs 5.1.1.1 & 5.1.2.1	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres d'emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés • Nombre de relayeur(-euse)s utilisé(e)s
Résultat/ État de réalisation	Douze (12) processus d'embauche ont été diffusés sur des sites spécialisés et six (6) relayeur(-euse)s ont été mis(es) à contribution.
Suite à donner	Poursuivre l'action

Obstacle 6	Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées
Objectif 6.1	Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées
Mesure 6.1.1	Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes (septembre)
Indicateur 6.1.1.1	Date et nature des deux activités de sensibilisation réalisées
Résultat/ État de réalisation	Le Conseil a fait la promotion de la campagne de l'OPHQ dans son bulletin interne le 31 mai 2022, en invitant le personnel à participer au jeu-questionnaire. Aucune publication n'a été faite en septembre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes, mais une publication partageant les nouvelles vidéos du Conseil en LSQ et en ASL a été effectuée le 8 novembre 2022.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 6.1.2	Organiser une activité de sensibilisation auprès du personnel du Conseil offerte par le ROSEPH, portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.
Indicateur 6.1.2.1	Date de la présentation
Résultat/ État de réalisation	La formation du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) sur l'intégration en emploi des personnes handicapées n'a pas pu être suivie.
Suite à donner	Aucune suite à donner

Mesure 6.1.3	Faire la promotion dans le bulletin interne au personnel du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées
Indicateur 6.1.3.1	Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employé(e)s du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Un article a été publié dans le bulletin interne le 4 octobre 2022 pour promouvoir le travail d'une artiste handicapée.
Suite à donner	Poursuivre l'action en partageant également des initiatives d'organismes.
Mesure 6.1.4	Faire la promotion des réalités des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil
Indicateur 6.1.4.1	Nombre de communications internes envoyées aux employé(e)s du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Trois (3) communications ont été effectuées dans le bulletin interne : <ul style="list-style-type: none"> • 23 janvier : Des rapports pour améliorer vos connaissances sur les personnes handicapées ; • 8 novembre : Les ressources pour les artistes de la diversité capacitaire réunies sur le site Web du Conseil ; • 4 octobre : Théâtre accessible : une collaboration à découvrir.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 6.1.5	Accueillir un(e) stagiaire dans le cadre du programme DuoEmploi
Indicateur 6.1.5.1	Date du stage

Résultat/ État de réalisation	Une stagiaire a été accueillie au bureau de Montréal le 2 juin 2022.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 6.1.6	Faire la promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil
Indicateur 6.1.6.1	Date de partage du plan
Résultat/ État de réalisation	Une communication a été effectuée dans le bulletin interne du 5 juillet afin d'informer le personnel de la publication du nouveau plan.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Objectif 5.2	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle
Mesure 5.2.1	Participer aux travaux de la Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle
Indicateur 5.2.1.1	Nombre de rencontres
Résultat/ État de réalisation	Trois (3) rencontres ont eu lieu.
Suite à donner	Poursuivre la collaboration avec la Chaire de recherche

TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacle 7	Achat de biens et services accessibles
Objectif 7.1	Assurer le respect des exigences liées à l’approvisionnement accessible
Mesure 7.1.1	Inclure dans les processus d’achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l’accessibilité dans son processus d’approvisionnement et au respect de cette mention
Indicateur 7.1.1.1	Date de l’ajout et libellé de la mention
Résultat/ État de réalisation	En 2022-2023, le Conseil n’a pas publié d’appel d’offres pour l’acquisition de biens ou de services.
Suite à donner	Poursuivre l’action
Mesure 7.1.2	Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil
Indicateur 7.1.2.1	Nombre de vidéos avec sous-titres
Résultat/ État de réalisation	Cette année, trente-cinq (35) vidéos ont été diffusées avec sous-titres, soit onze (11) vidéos sur Facebook, dix-huit (18) sur YouTube et neuf (9) sur Instagram.
Suite à donner	Poursuivre l’action

Obstacle 8	Accessibilité des événements organisés par le Conseil
Objectif 8.1	Assurer la diffusion de la bonne information sur l'accessibilité des lieux
Mesure 8.1.1	Inclure l'information sur l'accessibilité dans les différents outils de communication
Indicateur 8.1.1.1	Nombre d'outils comportant la mention
Résultat/ État de réalisation	Une mention des accommodements disponibles a été incluse dans l'invitation aux participants à la cérémonie de l'Ordre des arts et des lettres du Québec du 6 juin 2022. Des mentions d'accommodements ont également été faites dans les événements Facebook concernant les séances d'information données par les équipes de programmes (4).
Suite à donner	Poursuivre cette action lors de la reprise des activités et des événements du Conseil
Objectif 8.2	Assurer la sécurité des participant(e)s aux événements organisés par le Conseil
Mesure 8.2.1	Désigner un(e) accompagnateur(-trice) en cas d'urgence pour chaque personne en ayant besoin
Indicateur 8.2.1.1	Nombre d'accompagnateur(-trice)s désigné(e)s
Résultat/ État de réalisation	Deux personnes ont été désignées comme accompagnatrices pour des personnes handicapées participant à la cérémonie de l'Ordre des arts et des lettres du Québec du 6 juin 2022.
Suite à donner	Poursuivre l'action

Obstacle 9	Accessibilité du site Web
Objectif 9.1	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications
Mesure 9.1.1	Créer une page de ressources à la portée des personnes handicapées sur le site Web du Conseil
Indicateur 9.1.1.1	Date de mise en ligne de la page ressource
Résultat/ État de réalisation	Les pages ont été mises en ligne le 6 septembre 2022.
Suite à donner	Aucune suite à donner
Mesure 9.1.2	Créer une vidéo en Langue des signes québécoise (LSQ) à insérer sur la nouvelle page ressource du site Web
Indicateur 9.1.2.1	Date de mise en ligne de la vidéo
Résultat/ État de réalisation	Des vidéos en LSQ et en ASL ont été mises en ligne le 2 novembre 2022 sur Facebook et YouTube.
Suite à donner	Aucune suite à donner

Mesure 9.1.3	Formation sur le sujet de l'accessibilité des documents
Indicateur 9.1.3.1	Date et titre de la formation
Résultat/ État de réalisation	Deux membres du personnel ont suivi la <i>Formation sur la création de documents Word accessibles</i> de l'Institut Nazareth et Louis-Braille en mars 2023. Deux membres du personnel ont suivi la formation <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> de l'OPHQ en mars 2023.
Suite à donner	Aucune suite à donner

8. Bilan de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

La politique gouvernementale sur *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place, au sein de l'administration publique, toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Au cours du dernier exercice, le Conseil n'a pas eu à mettre en œuvre de mesure d'accommodement. Par ailleurs, aucune plainte ne fut déposée auprès de la personne responsable des plaintes dans le cadre de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

9. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2023-2024

DACAR (Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale)

DOCP (Direction du soutien aux organismes de création et de production)

DDRI (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international)

DCPAL (Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres du Québec)

DRHA (Direction des ressources humaines et de l'administration)

DPP (Direction de la planification et des programmes)

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache	1.1 Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées	1.1.1 Développer un service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse	DPP	Mars 2024	1.1.1.1 Date de la mise en ligne du programme
		1.1.2 Analyse des demandes d'artistes et organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les bourses et subventions en conséquence	DOCP/DDRI/DACAR	En continu	1.1.2.1 Nombre de dossiers traités 1.1.2.2 Fonds supplémentaires alloués relativement à des besoins spéciaux
		1.1.3 Formation pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes	DOCP/DACAR/DDRI /DRHA/DCPAL	Mars 2024	1.1.3.1 Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation

		1.1.4 Diffusion à l'interne des capsules de formation de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées	DCPAL	Mars 2024	1.1.4.1 Date de la diffusion du guide
		1.1.5 Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses tenues en mode présentiel ou virtuel (en direct ou en différé). S'il s'agit de présentations physiques, veiller à ce que les lieux soient accessibles et offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire.	DACAR	En continu	1.1.5.1 Nombre de mesures d'accommodement 1.1.5.2 Nombre d'associations et de relayeur(-euse)s spécialisé(e)s approché(e)s pour faire la promotion des présentations
		1.1.6 Ajout de l'information sur le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées lors des présentations des programmes de subventions aux organismes	DOCP/DDRI	En continu	1.1.6.1 Nombre de présentations effectuées
		1.1.7 Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations	DDRI	En continu	1.1.7.1 Intégration d'une mention dans la lettre d'entente
		1.1.8 Mention de l'accessibilité sur la page web à la signature d'une nouvelle résidence	DDRI	En continu	1.1.8.1 Nombre de nouvelles pages

		1.1.9 Dans les appels à projets, insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées	DCPAL	En continu	1.1.9.1 Nombre de mentions dans les appels à projets
		1.1.10 Développement d'une résidence destinée aux artistes handicapés	DDRI	Mars 2024 (2025-2026 : début de la résidence)	1.1.10.1 Nom du partenaire trouvé
	1.2 Informer les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil	1.2.1 Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins	DCPAL	En continu	1.2.1.1 Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
		1.2.2 Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s handicapé(e)s à de nouveaux(-elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s	DCPAL	En continu	1.2.2.1 Dates des campagnes de promotion
		1.2.3 Présentation du programme de bourses avec la collaboration de nouveaux partenaires	DCPAL/DACAR	Mars 2024	1.2.3.1 Dates des présentations

		1.2.4 Envoi d'une infolettre ciblée afin de promouvoir les services du Conseil offerts aux personnes handicapées	DCPAL	Mars 2024	1.2.4.1 Date d'envoi de l'infolettre
2. Difficulté d'accès à l'offre culturelle	2.1 Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle	2.1.1 Financer des initiatives d'organismes favorisant l'accessibilité des personnes handicapées	DPP/DDRI/DOCP	Mars 2024	2.1.1.1 Nombre de projets soutenus
3. Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec	3.1 Documenter les services offerts dans les lieux de résidences	3.1.1 Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité physique des résidences	DDRI	Mars 2024	3.1.1.1 Taux de réponse au questionnaire
	3.2 Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication	3.2.1 Mise à jour des pages Web de résidences	DCPAL	Mars 2024	3.2.1.1 Nombre de pages Web mises à jour
4. Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil	4.1 Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus d'évaluation du Conseil	4.1.1 Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus d'évaluation du Conseil	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	En continu	4.1.1.1 Nombre de mesures d'accommodement mises en place
		4.1.2 Créer une banque de personnes-ressources pour la participation aux processus d'évaluation du Conseil	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	Mars 2024	4.1.2.1 Date du partage de la banque aux employés

EMPLOYÉ(E)S					
Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
5. Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées	5.1 Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	5.1.1 Diffusion des offres d'emploi sur des sites spécialisés	DRHA	En continu	5.1.1.1 Nombre d'offres d'emploi diffusées et nombre de sites spécialisés utilisés
		5.1.2 Utilisation des relayeur(-euse)s d'information			5.1.2.1 Nombre de relayeur(-euse)s utilisé(e)s
6. Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées	6.1 Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées	6.1.1 Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes (septembre)	DCPAL	Juin 2023 Septembre 2023	6.1.1.1 Date et nature des deux activités de sensibilisation réalisées
		6.1.2 Faire la promotion dans le bulletin interne au personnel du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées et d'initiatives d'accessibilité au milieu culturel	DCPAL	En continu	6.1.2.1 Nombre d'œuvres et d'initiatives ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employé(e)s du Conseil
		6.1.3 Faire la promotion des réalités des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil	DCPAL	En continu	6.1.3.1 Nombre de communications internes envoyées aux employé(e)s du Conseil

		6.1.4 Accueillir un(e) stagiaire dans le cadre du programme DuoEmploi	DCPAL	Mars 2024	6.1.4.1 Date du stage
		6.1.5 Faire la promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil	DCPAL	Mars 2024	6.1.5.1 Date de partage du Plan
	6.2 Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle	6.2.1 Participer aux travaux de la Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle	DCPAL	Mars 2024	6.2.1.1 Date des rencontres

TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
7. Achats de biens et services accessibles	7.1 Assurer le respect des exigences liées à l’approvisionnement accessible	7.1.1 Inclure dans les processus d’achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l’accessibilité dans son processus d’approvisionnement et au respect de cette mention	DRHA	En continu	7.1.1.1 Date de l’ajout et libellé de la mention
		7.1.2 Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil	DCPAL	En continu	7.1.2.1 Nombre de vidéos avec sous-titres
8. Accessibilité des événements organisés par le Conseil	8.1 Assurer la diffusion de la bonne information sur l’accessibilité des lieux	8.1.1 Inclure l’information sur l’accessibilité dans les différents outils de communication	DCPAL	En continu	8.1.1.1 Nombre d’outils comportant la mention
	8.2. Assurer la sécurité des participant(e)s aux événements organisés par le Conseil	8.2.1 Prendre les mesures nécessaires pour faciliter l’accessibilité aux événements 8.2.2 Désigner un(e) accompagnateur(-trice) en cas d’urgence pour chaque personne en ayant besoin	DCPAL	En continu	8.2.1.1 Nombre de mesures 8.2.1.2 Nombre d’accompagnateur(-trice)s désigné(e)s

9. Accessibilité du site Web	9.1 Améliorer l'accessibilité des documents et des communications	9.1.1 Créer une version accessible du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	DCPAL	Mars 2024	9.1.1.1 Date de mise en ligne de la version accessible
		9.1.2 Créer une vidéo en Langue des signes québécoise (LSQ) pour présenter le programme de bourses	DCPAL	Mars 2024	9.1.2.1 Date de mise en ligne de la vidéo